

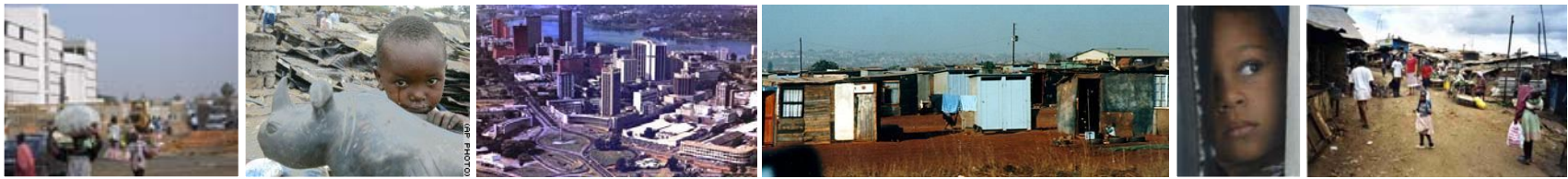


Séminaire international « normalisation et responsabilité sociétale pour le développement durable »

RSE et collectivités locales

Le point de vue d'une ONG

Farid Yaker - enda europe



enda tiers-monde

environnement développement action

- ONG internationale basée à Dakar
- 15 équipes thématiques au Sénégal
 - ⇒ Développement urbain, Eau, Énergie, Santé ...
- 13 entités au travers le monde
 - ⇒ Amérique Latine, Afrique, Asie et Europe
- Œuvre depuis 1972 en faveur du développement durable, notamment la lutte contre la pauvreté et la promotion de la citoyenneté

Accord diplomatique ou avec MAE
Association locale
SE et 21 entités/programmes d'enda





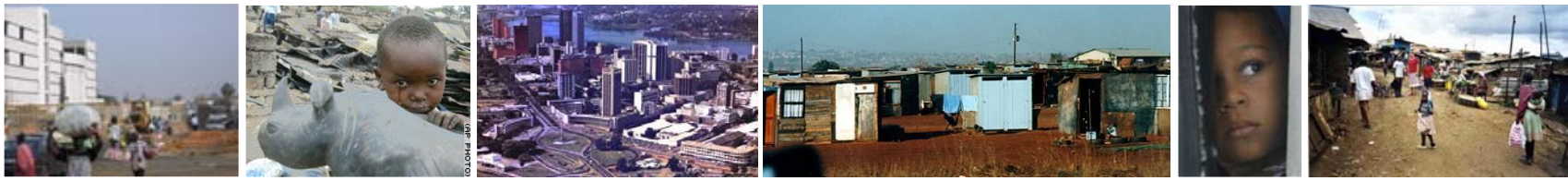
Les contraintes propres aux pays en développement

Croissance urbaine accélérée

4% en moyenne en Afrique – 10% sur certaines villes

Absence d'autonomie et tutelle de l'Etat

Non respect des principes démocratiques



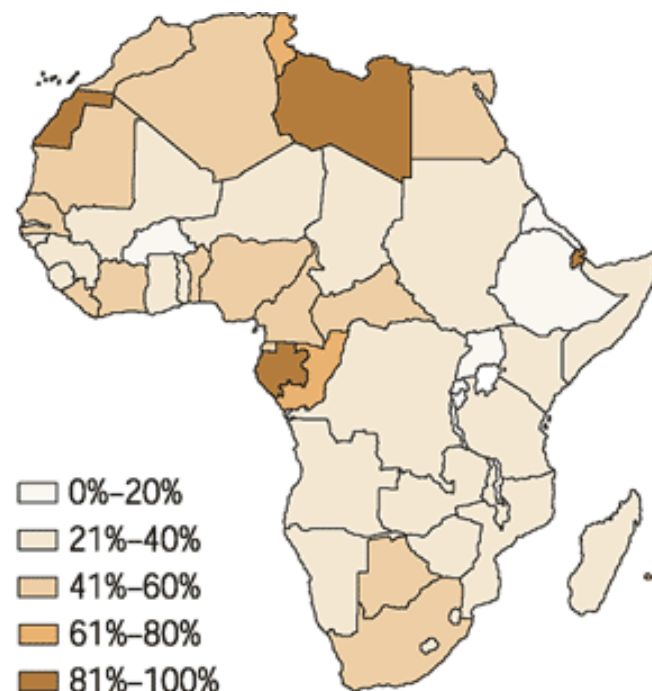
Une urbanisation galopante...

- **307 millions d'Africains vivaient en ville en 2001 (37,7% de la population totale du continent)**
787 millions en 2030 (54,5% de la population totale du continent)
- **croissance urbaine la plus forte du monde:**
Taux de croissance de la population urbaine: 4 % par an
La population urbaine contribue à 60 % du PIB de la région

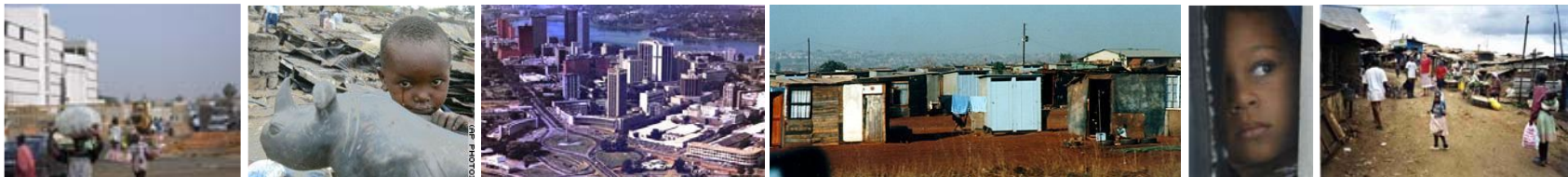


Une urbanisation galopante...

- La sous-région la plus urbanisée:
l'Afrique du Nord
(54% de la population totale est urbaine)
- Puis viennent l'Afrique de l'Ouest (40%)
l'Afrique Australe (39%),
l'Afrique centrale (32%).
- La sous-région la moins urbanisée:
l'Afrique de l'Ouest (23%)

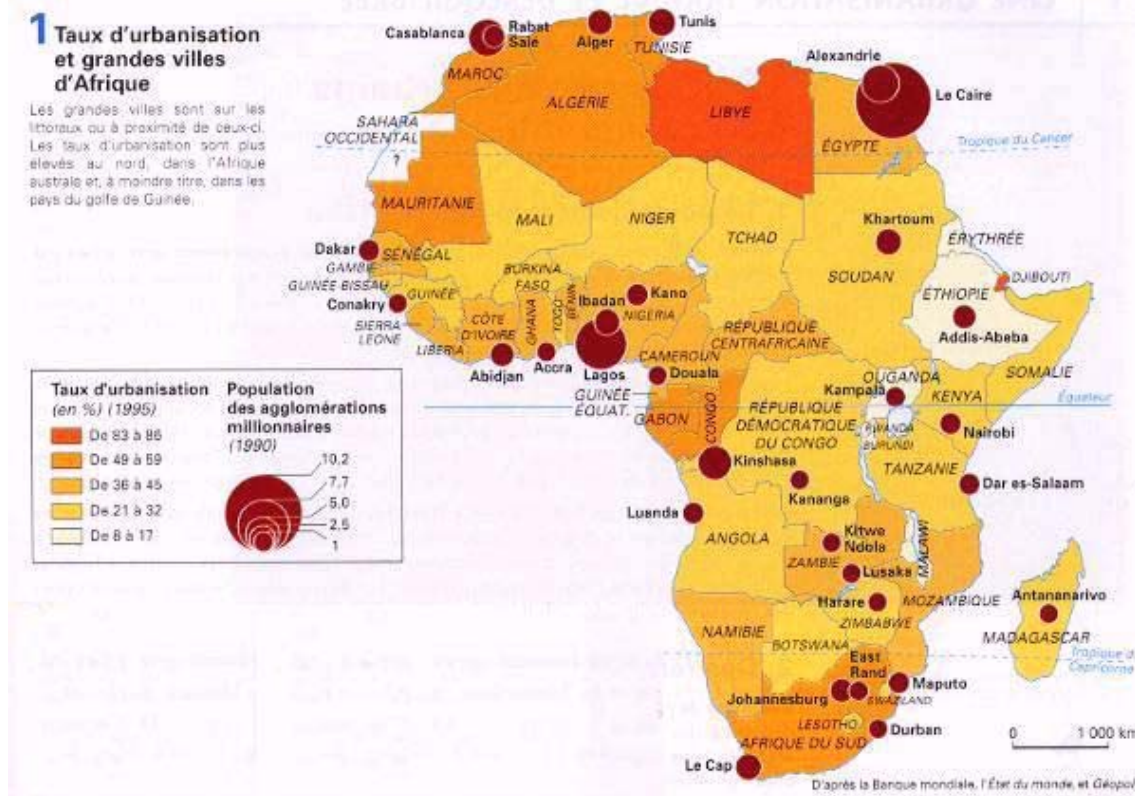


Niveau d'urbanisation en %
Source: Global Environment Outlook: Africa, UNEP, 2002



Une urbanisation galopante...

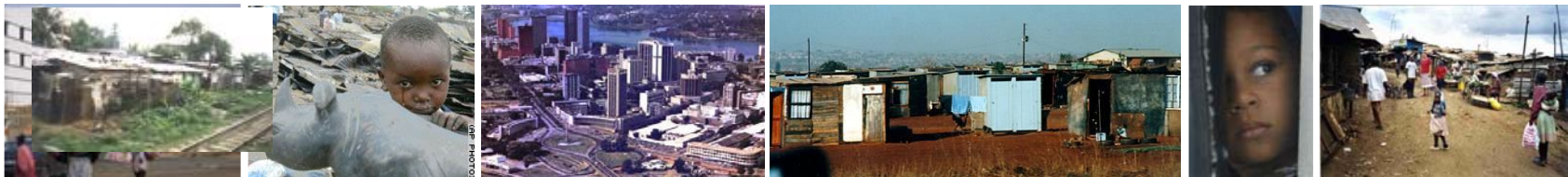
43 villes de plus d'1 million d'habitants



Éléments de contexte

Pauvreté

Urbanisation



...et ses menaces pour l'environnement

urbanisation sans croissance économique

+

planification insuffisante du développement et moyens
insuffisants



manque d'infrastructures



Développement des bidonvilles
(72% des citadins africains logent dans les bidonvilles¹)

Problèmes d'évacuation des ordures

Problèmes de distribution d'eau et d'assainissement

Problème de pollution atmosphérique

¹Rapport mondial de UN-HABITAT sur les installations humaines, 2003

Pauvreté

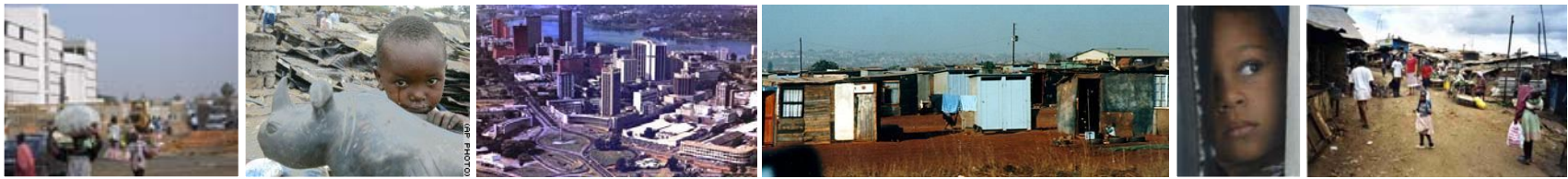
Urbanisation

*Bidonvilles
de Douala*



Absence d'autonomie et tutelle de l'Etat

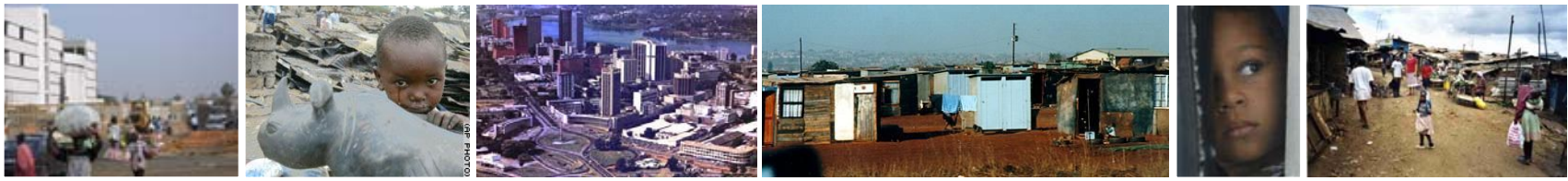
- CT n'ont **pas les moyens** de mettre en œuvre des politiques de proximité.
- Le **principe même de la décentralisation** n'est pas accepté dans tous les pays. Si une politique de décentralisation est mise en œuvre, cela aboutit souvent au transfert de compétences et pas de moyens humains ou financiers.
- Les CT restent notamment **dépendantes de l'Etat** pour les dotations budgétaires, elles ont des possibilités limitées de mise en place d'instruments de **fiscalité locale et de recours à l'emprunt**.



Non respect des principes démocratiques

Très souvent les principes démocratiques ne sont pas respectés au niveau local (élections non démocratiques et donc pas de possibilité de sanction via les urnes d'élus incompetents qui n'oeuvrent pas en faveur de l'intérêt général et encore moins en faveur de l'environnement).

L'absence de démocratie favorise la corruption et le clientélisme et a souvent un impact négatif sur l'environnement (perte de terres agricoles, mauvaise gestion des déchets, transports, etc.) ou sur les conditions sociales (népotisme, recrutement clientéliste, etc.)



Obligations de l'Etat

Favoriser la gestion de proximité

L'Etat doit assurer un **contrôle à postériori** et peut à travers les **instruments réglementaires** s'assurer de la prise en compte de certaines préoccupations liées au développement durable

Ex : normes de construction HQE, antisismique, schémas directeurs de la gestion des déchets, plans de déplacements urbains, etc.



L'Etat doit réaliser un **transfert effectif de compétences** aux municipalités qui s'accompagne du transfert de moyens ou de la capacité de mobilisation de moyens (**fiscalité locale**).



- L'Etat doit respecter **l'autorité des CT** sur les compétences qui leur sont conférées
- L'Etat est **garant du respect des principes démocratiques** qui permettront de s'assurer que les élus travaillent en faveur de l'intérêt général.



Responsabilité des collectivités territoriales

Si conditions de gouvernance locale sont réunies

Responsabilité de mettre en œuvre des stratégies de développement local durable (A21 local, plans de développement locaux, actions de réduction de l'impact sur l'environnement et d'amélioration de la cohésion sociale)



Exemples d'actions

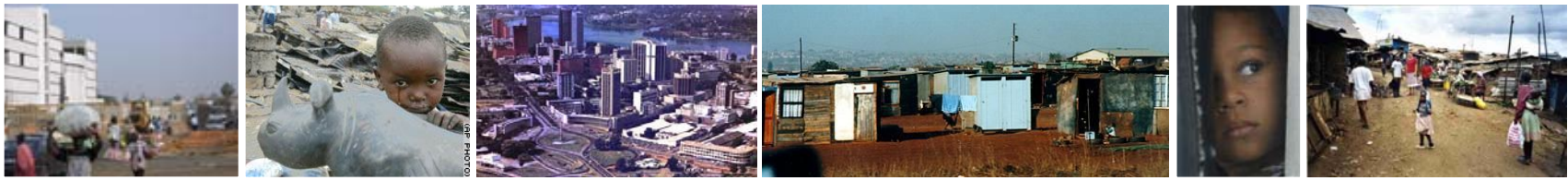
Gestion des déchets,

Politique de transports (PDU, voirie, transports publics),

Achats responsables,

Gestion des bâtiments municipaux (HQE, réduction des consommations énergétiques, etc.).

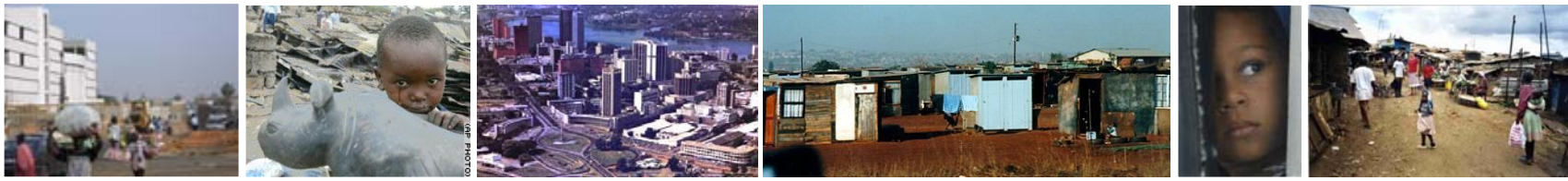
Intégrer le DD dans les politiques de coopération décentralisée



Dans le domaine social

Respect de la loi sur la mixité sociale qui prévoit 20% de logements sociaux non respectée en France

Promotion de l'emploi local, etc.



Nécessité d'étendre la RSE aux collectivités territoriales

- Emergence **d'instruments de notation ou de certification** qui permettront de **mesurer le degré de réalisation des engagements** des collectivités territoriales
- **Labels** qui récompenseront les **CT les plus engagées** dans la résolution des problématiques sociales et environnementales.



Conclusion

Comme dans le cas des entreprises, il est en grand temps

1. d'encourager les collectivités territoriales à **prendre leurs responsabilités** et à faire preuve de plus de dynamisme en matière de DD
2. de se donner les moyens de **faire un tri** entre ceux qui communiquent beaucoup et agissent peu de ceux qui **pas à pas** réussissent à rendre leurs villes ou territoires plus durables.